

# Dispositif de reconnaissance Projet Alimentaire Territorial (PAT)

## FICHE DE PRÉSENTATION DU PROJET

(15 pages maxi)

Merci de bien vouloir compléter chacune des rubriques suivantes :

### 1- Intitulé du projet

#### Stratégie Agricole et Alimentaire Territoriale (SAAT) d'Entre Bièvre et Rhône

### 2- Présentation synthétique du projet (contexte du projet, pilotage, objectifs, cibles, actions)

(maximum 10 lignes)

La Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône souhaite, à l'échelle de son périmètre, définir sa politique agricole et alimentaire afin d'accompagner au mieux les acteurs au sein des filières agricoles et alimentaires du territoire. Pour ce faire, elle a élaboré sa Stratégie Agricole et Alimentaire Territoriale en cherchant à associer l'ensemble des acteurs du territoire qu'ils soient internes à la collectivité (Eau, Tourisme, Aménagement, Santé, Environnement...) ou externes (acteurs : sociaux économiques, institutionnels, associatifs et citoyens).

Cette démarche a abouti à la rédaction d'un diagnostic (volet agricole, volet alimentaire), d'un programme d'actions et d'une plaquette de communication. Les actions de la SAAT répondent à 5 enjeux et s'étendent sur la période 2022-2027. Des projets ont été lancés dès l'élaboration de la SAAT (légumerie, filière légumes surgelés, guide des producteurs, fête du fruit rouge, paniers solidaires...) afin de mobiliser les acteurs et d'intervenir sur divers publics (agriculteurs, consommateurs, collectivités, industriels, acteurs de la RHD...).

### 3- Thématique(s) dominantes du PAT (cocher une ou plusieurs cases)

Pour rappel, le PAT doit privilégier une approche globale du système alimentaire.

- Justice sociale  
dont lutte contre la précarité alimentaire
- Environnement  
dont lutte contre le gaspillage alimentaire
- Éducation alimentaire
- Mise en valeur du patrimoine alimentaire
- Atteinte des objectifs de la loi EGAlim pour la restauration collective
- Autres (à préciser) : maintien des activités agricoles et des moyens de production, relocalisation de l'alimentation, préservation du foncier, adaptation au changement climatique

#### 4- Territoire d'action (cocher une ou plusieurs cases)

- Commune  
 Établissement public de coopération intercommunale (EPCI)  
 Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR)  
 Parc Naturel Régional (PNR)  
 Département  
 Région

Précisions (le cas échéant) : la stratégie est élaborée à l'échelle de la Communauté de communes en partenariat avec ses communes et en lien avec les procédures interterritoriales existantes (Pôle Agroalimentaire de l'Isère, Projet Alimentaire du Département de l'Isère).

Surface géographique (en km<sup>2</sup>) : 410 km<sup>2</sup>

Nombre d'habitants : 68 691 habitants en 2020

#### 5- Public cible (type de public et nombre d'habitants concernés)

La SAAT ayant une approche globale du système agricole et alimentaire, les publics cibles sont divers et varient en fonction de l'enjeu. Ainsi :

- Enjeu 1 sur les moyens de production : actifs agricoles, collectivités, propriétaires
- Enjeu 2 sur la transformation/commercialisation : agriculteurs, entreprises et industries, consommateurs, collectivités
- Enjeu 3 sur les ressources : agriculteurs, collectivités, propriétaires
- Enjeu 4 sur la nutrition/précarité : habitants, acteurs de la santé et de la précarité, agriculteurs, collectivités
- Enjeu 5 sur les liens/la communication : habitants, scolaires, agriculteurs

Le périmètre de la SAAT étant celui d'EBER, le nombre d'habitants concernés est de 68 691.

#### 6- Partenaires impliqués et leurs contributions (remplir le tableau ci-dessous)

Nom du partenaire	Statut juridique	Contributions (politique, technique, financière, etc.)	
		Acquises (préciser)	En cours (préciser)
M. Yannick NEUDER	Député 7 <sup>ème</sup> circonscription de l'Isère	Le projet porté par EBER a reçu son soutien politique à travers un courrier officiel.	
Département de l'Isère	Collectivité	Dans le cadre de leur PAT respectif, coopération sur des projets communs en lien notamment avec la restauration collective et les filières.	
Pôle Agroalimentaire de l'Isère (PAA 38)	Association	EBER est adhérente du PAA 38 depuis 2019.	
Syndicat Mixte des Rives du Rhône (SCoT)	Syndicat Mixte	Partenaire de la démarche en particulier de l'enjeu 1 (foncier) en lien avec l'élaboration du PLUi.	
Chambre d'Agriculture de l'Isère	Établissement public organisme consulaire	Partenariat sur ces questions à travers une <b>convention annuelle</b> (animation territoriale, ambroisie, captages eau).	
CNR	Société anonyme d'intérêt généra		Réflexion pour la mise en place d'une convention financière EBER-CNR pour le financement de projets de la SAAT.

SAFER Auvergne Rhône-Alpes	Société de service	Dans le cadre de la SAAT, une convention Cadre d'Assistance Technique Foncière a été signée entre EBER et la SAFER en 2022	
ADDEAR de l'Isère	Association		Projet d'une convention de partenariat pour la mise en place de prestations sur le thème de la transmission-installation ("café installation", visite de ferme...).
SIEPVG	Syndicat Mixte	Syndicat Intercommunal d'Eau Potable Valloire Galaure porteur de l'étude filières BNI avec divers partenaires dont EBER (convention financière)	
ADI 38	Association		Réflexion dans le cadre de la SAAT sur une étude d'opportunité pour de la production d'ENR en autoconso pour les besoins des irrigants.
ASA du plateau de Louze et de Glay	Groupements de propriétaires	Porteur d'un projet dans la SAAT de création/extension d'un réseau d'irrigation sur EBER et Vienne-Condrieu.	
Gélifruit	SAS	Entreprise de stockage/transformation de fruits qui a bénéficié de financements « Plan de relance » pour l'agrandissement de son atelier et l'expérimentation de légumes locaux surgelés dans le cadre des PAT d'EBER et du Département.	
ReColTer	SAS	Plateforme d'approvisionnement en produits locaux de la RHD (AB et Conventionnels) située sur le territoire et approvisionnant diverses structures en Nord-Isère et région lyonnaise.	
Les Jardins de Corneyzin	EARL	Partenaire de ReColter qui a bénéficié d'un financement « Plan de relance » pour la création de sa nouvelle légumerie dans le cadre du PAT d'EBER.	
Commerce et Savoir-Faire	Association	Convention de partenariat EBER-CSF avec un soutien financier d'EBER pour l'organisation par CSF de la fête du fruit rouge (projet intégré dans la SAAT).	
Les Producteurs Fermiers d'Entre Bièvre et Rhône	Association	Association créée dans le cadre de la SAAT pour expérimenter un marché de producteurs à la ferme.	
IIVR	Association	Structure accordant des prêts d'honneur dont des prêts agricoles (convention financière annuelle).	
Ecout'Agri	Association	Aide financière annuelle d'EBER	
GDS 38	Association	Convention financière pour lutter contre le frelon asiatique	
LPO	Association	Convention de partenariat dans le cadre du Plan Local de Conservation des plaines de Bièvre et du Liers.	
Centre social du Roussillonnais	Association	Centre social gestionnaire d'activités culinaires et porteur d'une AMAP solidaire.	
Centre social et culturel de l'île du Battoir	Association	Centre social gestionnaire d'activités culinaires.	
MSA Alpes du Nord	Organisme de sécurité sociale agricole	Soutien aux actions de l'enjeu 1 et 4 de la SAAT.	



Banque Alimentaire de l'Isère	Association	Porteur d'un projet sur le territoire lauréat de l'AAP « Mieux manger pour tous » sur la réduction de la précarité en zone blanche.
Alpes Isère Habitat	Bailleur social	Porteur de projets sur le territoire en lien avec la politique de la ville (jardins partagés, paniers solidaires).
IREPS	Association	Groupe de travail départemental « Alimentation Santé et Actions éducatives ».
BayWa r.e. France	SAS	Développeur de parcs solaires et/ou éolien ayant un projet expérimental d'ombrières photovoltaïques sur un verger de pommiers.
CLD d'Entre Bièvre et Rhône	Instance rattachée à EBER	Groupe-projet SAAT qui a rendu un avis en 2023.

**7- Diagnostic territorial (cocher la case correspondante)**

Le projet doit reposer sur un diagnostic partagé portant sur l'agriculture et les différentes dimensions de l'alimentation sur le territoire.

- Prévu
- En cours
- Réalisé

Préciser la(es) structure(s) en charge de la réalisation du diagnostic :

Le diagnostic, et plus globalement la stratégie, a été réalisée en interne. Suivi par la Commission « agriculture » de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, la stratégie est portée par le service « économie » et réalisée par le chargé de mission « agriculture » en lien avec les services de l'EPCI (Environnement : TEPOS/PCAET et lutte contre l'ambrosie, Eau : captages eau et programme Terre & Eau, Santé : CLS, Aménagement : PLUI, Tourisme : guide des producteurs et randonnées découvertes...).

Afin de l'accompagner dans la réalisation de sa stratégie, EBER a fait appel à un bureau d'études (CERESCO) via une AMO.

Préciser la(es) méthode(s) utilisée(s) pour réaliser le diagnostic :

Démarche multipartenariale visant à partager une vision commune, le diagnostic a été co-construit en 2021 (volet agricole, volet alimentaire et enjeux) avec 4 ateliers de travail par filières (une trentaine de participants) et un atelier de travail en interne (interservices). Le diagnostic a été enrichi d'études existantes (PCAET, CLS, études de compensation agricole, enquêtes élevages, enquête ménages...) et complété par une enquête sur la restauration collective (avec un atelier de restitution en février 2022) et par une estimation de l'autosuffisance alimentaire théorique du territoire. Une validation par la commission agriculture a eu lieu en février 2022 et par le Bureau d'EBER en mars 2022. Une synthèse a été publiée sur le site internet d'EBER.

**8- Contexte du Projet (maximum 1 page) :**

- Présentation du territoire et des enjeux territoriaux ;
- Le cas échéant, présentation des principaux enseignements du diagnostic partagé ;
- Présentation du ou des porteur(s) du projet et des acteurs de l'alimentation présents sur le territoire ;
- Intégration du projet dans le territoire et historique du projet, contribution à une dynamique existante et/ou à une démarche de territoire ;
- Diagnostics et études préalables (le cas échéant).
- Pour une reconnaissance de niveau 2 (initiale ou renouvellement), principaux éléments de bilan et les orientations retenues

La Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône compte 37 communes et forme un bassin de vie de 68 691 habitants. Située entre la vallée du Rhône et le massif des Bonnevaux, elle est proche de l'agglomération lyonnaise, distante de 50 Km. Le territoire est qualifié de semi-urbain dans le couloir rhodanien et de rural pour le reste. L'activité économique est centrée sur l'industrie, l'agriculture et l'artisanat-commerce. Les communes de St-Maurice-l'Exil, Roussillon, Péage-de-Roussillon et Salaise-sur-Sanne forment une unité urbaine de 25 000 habitants constituant le cœur d'agglomération.

Avec 400 exploitations et 20 546 ha de SAU (50% d'EBER), l'agriculture, dominée par la polyculture et le polyélevage, est une activité prépondérante sur ce territoire (18,8% de la valeur de production iséroise pour 5,5% de la surface). Le plateau de Louze, la plaine de Chonas-St-Prim et la plaine de Bièvre-Liers-Valloire constituent des secteurs à forts enjeux agricoles. La partie Nord-Est du territoire est quant à elle marquée par un relief davantage vallonné où subsiste des activités d'élevage (bovin lait, bovin viande, ovin, caprin...). Les exploitations sont diversifiées même si 2 filières dominent : les fruits (arboriculture et petits fruits : EBER est le premier producteur de fruits (hors noix) de l'Isère) et les grandes cultures (céréales et oléoprotéagineux). L'industrie agroalimentaire est également présente notamment autour de l'expédition-transformation du fruit (Métral fruits, Giraud fruits, Gélifruit, Ravifruit...).

Au niveau alimentaire, malgré des circuits variés (14 GMS dont 2 bio, des commerces alimentaires et de restauration, des marchés de plein vent, des magasins de producteurs, des AMAP, de la vente à la ferme) l'essentiel des achats alimentaires se fait en grandes surfaces notamment dans les hypermarchés du territoire. La restauration collective sur EBER concerne une cinquantaine d'établissements et fournit plus de 1 700 000 repas par an majoritairement pour les scolaires (61% des repas). Le contexte social et démographique (présence de populations précaires notamment au Péage-de-Roussillon et Beaurepaire) influe sur les modes d'alimentation et l'accès à des produits locaux de qualité. Des acteurs sociaux (centres sociaux, associations caritatives, bailleurs sociaux...) mettent en place des actions en matière d'aide alimentaire (paniers solidaires, épicerie et jardin solidaires, jardins collectifs, ateliers de cuisine...).

La stratégie agricole et alimentaire territoriale s'inscrit dans le projet de territoire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône. Elle a été élaborée en lien avec les autres dispositifs territoriaux existants ou en cours de rédaction (Démarche Climat-Air-Energie, Contrat Local de Santé, Contrat Territorial de Relance et de Transition Ecologique, PLUi...). La stratégie intègre en outre les orientations du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) des Rives du Rhône et les schémas ou stratégies en interface avec le territoire (Pôle Agroalimentaire de l'Isère, PAT du Département de l'Isère, PAT Lyonnais, stratégie agricole de Vienne Condrieu Agglomération, PAIT du bassin grenoblois...).

Le diagnostic a permis l'élaboration d'une grille AFOM qui a été enrichie par le regard d'habitants du territoire dans le cadre d'un groupe de travail du Conseil Local de Développement d'EBER.

5 enjeux et 12 orientations structurent le programme d'actions de la SAAT.



**9- Calendrier synthétique du projet** (remplir le tableau ci-dessous en précisant si les actions sont prévues, en cours ou Terminées)

Dates (Périodes)	Etat d' avancement (P, EC, T)	Etapes-clefs
2021	T	Recrutement de l'AMO (CERESCO) qui assiste EBER dans l'élaboration de la SAAT et labélisation PAT niveau 1.
2021-2022	T	Elaboration du diagnostic portant sur l'agriculture et l'alimentation avec lancement d'actions opérationnelles (Restitution enquêtes élevage, élaboration guide producteurs, enquête restauration collective, manifestations, paniers solidaires...).
2021	T	Validation des enjeux (5 enjeux validés) : Ateliers (externes et internes), Comité Technique, Commission, Bureau.
2021	T	Officialisation du soutien financier de France Relance (Mesure 13-B), pour 3 projets d'investissements et opération structurantes mis en œuvre dans le cadre du PAT EBER (légumerie, équipements cuisine centrale, atelier de transformation).
2022-2023	T	Elaboration et validation du programme d'actions et de la gouvernance pour la période 2022-2027 : Appel à projets, Ateliers (externes et internes), Comité Technique, Copil, Commission
2023	T	Réalisation d'un document de synthèse.
2023	T	Avis du Conseil Local de Développement d'EBER (instance de démocratie participative de la Communauté de communes) sur la SAAT (zoom sur la grille AFOM et sur le programme d'actions).
2023-2024	E	Validation par les élus en Bureau et Conseil communautaire de la SAAT (programme d'actions, gouvernance, estimation financière...) et de la candidature à la labélisation PAT niveau 2.
2024	P	Assises de l'alimentation et de l'agriculture : forum ayant vocation à rassembler un fois par an l'ensemble des acteurs impliqués dans la SAAT.
2022-2027	P	Mise en œuvre du programme d'actions, du suivi de la SAAT (instances de gouvernance) et du plan de communication.
2025	P	Evaluation intermédiaire du programme d'actions qui pourra proposer des actions correctives ou de nouvelles actions.
2027	P	Evaluation finale.

## 10- Descriptif détaillé du projet (maximum 4 pages pour niveau 1 ; 5 pages pour niveau 2) :

Pour une reconnaissance de **niveau 1**

=> Allez directement au **II** : décrire le projet émergent

Pour une reconnaissance de **niveau 2** (initiale ou renouvellement)

=> Décrivez les éléments demandés au **I** puis au **II**

### I. Éléments de bilan des phases antérieures (émergence / premières phases d'action) :

- Rappel des objectifs initiaux, de la gouvernance et de la concertation mises en place, des actions réalisées avec le calendrier
- Synthèse des résultats obtenus, sur la base des indicateurs de moyens et de résultats prévus ans le projet ;
- Synthèse des difficultés rencontrées (et notamment les décalages de planning)
- Description de l'évolution du système alimentaire et des indicateurs de suivi mis en place ;
- Impacts du PAT sur le territoire.

### II. Éléments du projet pour les 3 ans (niveau 1) ou 5 ans (niveau 2) à venir :

- Objectifs ;
- Gouvernance et concertation (préciser les acteurs impliqués, le rôle de chacun, la formalisation des engagements des partenaires, la présence d'un coordinateur / animateur...)
- Plan d'actions en précisant par action ou groupe d'actions : le périmètre, la cible et les moyens mis en œuvre (ETP, matériel, budget) ;
- Engagement du porteur de projets sur ce plan d'actions : délibération pour les collectivités, engagement du Conseil d'administration (indiquer la date et le contenu du document, le joindre en annexe)
- Relations avec les autres échelles de territoire et avec les politiques publiques plus sectorielles, liens avec les schémas structurants (PCAET, PRAD, SCOT, CTE, CLS, etc.).

### I. Éléments de bilan des phases antérieures (émergence / premières phases d'action)

Dans le cadre de la nouvelle mandature et en lien avec le projet de territoire, les élus de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône souhaitent agir de manière cohérente et concertée sur l'agriculture et l'alimentation du territoire. A ce titre, une Vice-Présidence à l'agriculture a été créée et une commission Agriculture a été constituée.

Cette volonté d'agir émane de la situation actuelle de l'agriculture et de l'alimentation sur ce territoire. Les filières actuelles, notamment céréales et fruits, rencontrent des difficultés (pression foncière, rentabilité, renouvellement des exploitations, main d'œuvre, changement climatique...), les sollicitations sont diverses (filières longues, besoins des IAA et GMS, besoins alimentaires du territoire mais également des agglomérations voisines comme Lyon et Grenoble), les attentes des consommateurs évoluent (proximité, saisonnalité, respect de l'environnement...), la précarité se renforce, les initiatives locales, tout comme les programmes, se multiplient sans forcément qu'il y ait de lien.

Pour apporter cette cohérence et permettre à EBER d'agir de manière efficace, une stratégie agricole et alimentaire territoriale a été réalisée. Cette stratégie se veut une démarche multi-partenaire entre la Communauté de communes, les acteurs locaux, les industriels de la filière et les consommateurs visant à partager une vision commune du développement agricole et du système alimentaire.

Dans le cadre de cette démarche, EBER a été labélisée PAT niveau 1 en mars 2021. Cette candidature prévoyait :

- **L'appel à un bureau d'études**

Suite à un marché public, c'est la proposition d'AMO du bureau d'études CERESCO qui a été retenue en 2021 par la Communauté de communes pour l'accompagner dans la rédaction de la stratégie agricole et alimentaire et dans l'animation et la co-construction de cette stratégie.

- **La réalisation d'un diagnostic**

Le diagnostic a été co-construit en 2021 avec les différents acteurs du territoire : élus (commission, bureau), techniciens EBER (atelier interne et COTECH), partenaires (ateliers filières et COTECH). Il comprend 2 parties, une agricole et une alimentaire, qui ont été enrichies par des études existantes (PCAET, CLS, études de

compensation agricole, diagnostic PLUi, enquêtes élevages, enquête ménages... et complétées par une enquête sur la restauration collective (avec un atelier de restitution en février 2022) et par une estimation de l'autosuffisance alimentaire théorique du territoire. Une grille AFOM permet de faire ressortir les forces/faiblesses/opportunités/menaces du territoire. Une validation par la commission agriculture a eu lieu en février 2022 et par le Bureau d'EBER en mars 2022. Une synthèse a été publiée sur le site internet d'EBER. Le décalage du planning prévisionnel avec un rallongement du délai de réalisation du diagnostic est lié à la réalisation en interne de la démarche, à la mise en place de divers ateliers et enquêtes complémentaires (restauration collective).

- **La rédaction d'une stratégie (enjeux et programme d'actions)**

A partir de la grille AFOM issue du diagnostic, 5 enjeux et 12 orientations ont été définis. L'année 2022 a porté sur l'élaboration du programme d'actions de la SAAT. Dans ce cadre, un appel à projets (avril 2022), des ateliers de travail externes et internes (mai 2022) et des visites d'exploitations (septembre 2022) ont été organisés. Les résultats de ces rencontres ont été présentés en commission agriculture. L'année 2023 a porté sur la rédaction du programme d'actions, la définition d'un chiffrage prévisionnel et la validation de la SAAT (Cotech, Copil, commission, Bureau et Conseil communautaire). Le décalage du planning prévisionnel avec un rallongement du délai de rédaction du programme d'actions est lié à la réalisation en interne de la démarche, la sollicitation du Conseil Local de Développement pour rendre un avis en 2023 sur la SAAT (grille AFOM et programme d'actions) et à l'intégration d'études complémentaires (études sur les compensations agricoles et diagnostic PLUi).

- **La mise en place d'actions opérationnelles dès le lancement du diagnostic**

Des actions, abordant divers aspects du système alimentaire territorial et permettant de fédérer les acteurs à partir des partenariats existants, ont été lancées dès la phase diagnostic :

- Projet social/santé « Paniers solidaires »

L'opération menée conjointement par la CAF de l'Isère, la MSA Alpes du Nord, la Chambre d'Agriculture de l'Isère, le réseau des AMAP et 2 centres sociaux (Roussillon et Beaurepaire) n'a pas pu être pérennisée. Cependant, le Centre Social du Roussillonnais continue de proposer des paniers à ses adhérents à un tarif préférentiel selon leur quotient familial. En outre, Alpes Isère Habitat expérimente depuis 2022 auprès des locataires des résidences des Ayencins et de Bel Air (Roussillon) des légumes frais, bio et de saison à un prix adapté via un panier hebdomadaire proposé par Les Jardins de Cocagne du Nord-Drôme.

Pour le PAT, ces initiatives de paniers visent à renforcer les liens entre les habitants et le monde agricole et à rendre accessible une alimentation locale de qualité en garantissant une rémunération aux producteurs. L'ambition dans le cadre de la SAAT est de promouvoir et de communiquer sur ces initiatives.

- Projet communication/promotion « Guide des producteurs 2021 »

Porté en interne par la Communauté de communes, ce guide, disponible en ligne et en version papier, vise à recenser les producteurs en vente directe sur EBER. Des éditions ont été publiées en 2021 (65 producteurs), 2022 (64 producteurs) et 2023 (69 producteurs).

Pour le PAT, ce projet vise à doter le territoire d'un document de promotion des productions locales. L'ambition dans le cadre de la SAAT est de pérenniser cet outil et de développer l'aspect numérique (carte interactive...).

- Projet approvisionnement de la restauration collective « cantines scolaires »

L'enquête d'EBER auprès des établissements de la restauration collective a eu lieu en 2021 avec une restitution en atelier début 2022 pour travailler sur les actions de la SAAT. La Communauté de communes a ensuite participé à l'enquête menée par le Département (enquête + ateliers) en 2022 et a organisé des rencontres d'information (webinaire sur l'outil « ma cantine », travail sur l'ouverture des marchés alimentaires du Département).

Pour le PAT, ce projet vise à renforcer la présence de produits locaux dans la RHD. L'ambition dans le cadre de la SAAT est de développer un réseau local des acteurs de la restauration collective.

- Projet patrimoine « fête autour du fruit rouge »

Ce projet de fête agricole, familiale et conviviale, porté par l'association intercommunale Commerce et Savoir-Faire, vise à mettre à l'honneur le fruit rouge (frais, cerise, framboise...), richesse agricole du territoire, à travers ses producteurs et artisans locaux. Prévue en mai 2021 sur la place du marché au fruit de Chanas, la 1<sup>ère</sup> édition a dû être reportée du fait d'épisodes climatiques dramatiques pour les producteurs locaux. La 1<sup>ère</sup> édition s'est ainsi tenue en mai 2022 et a accueilli 2 000 visiteurs. Une 2<sup>ème</sup> édition s'est déroulée en mai 2023 avec une affluence doublée (4 000 visiteurs).



Pour le PAT, ce projet vise à doter le territoire d'une fête « vitrine ». L'ambition dans le cadre de la SAAT est d'installer et de pérenniser cette manifestation territoriale.

#### - Projets d'investissements et opération structurantes

Dans le cadre de la mesure 13-B de France Relance, obtention d'un soutien financier de l'Etat pour 3 projets d'investissements et opération structurantes mis en œuvre dans le cadre du PAT EBER. Il s'agit de la création d'une nouvelle légumerie, de l'agrandissement d'un atelier de transformation et de l'acquisition d'équipements pour une cuisine centrale. Une expérimentation menée sur EBER visant à structurer une filière de légumes locaux surgelés a également été lauréate dans le cadre du PAT du département de l'Isère. Pour le PAT, ces projets visent à doter le territoire d'outils structurants et de filières territoriales. L'ambition dans le cadre de la SAAT est de pérenniser ces outils territoriaux.

#### Gouvernance et concertation

Pour l'élaboration de la SAAT, EBER s'est appuyée sur les instances de la collectivité (Commission Agriculture, Bureau, Conseil Communautaire) et sur des instances spécifiques (COTECH et COPIL).

Outre le lancement de projets, la mobilisation des acteurs et des partenaires a eu lieu à travers l'organisation d'ateliers (ateliers diagnostic, ateliers programme d'actions, ateliers internes), de rencontres (réunions dédiées aux arboriculteurs et aux éleveurs du territoire, visites d'exploitations), de temps de restitution (restitution enquête restauration collective, restitution enquêtes élevages, restitution COTECH du PAA) et d'appels à projets.

Pour les citoyens, la mobilisation s'est faite à travers la sollicitation du Conseil Local de Développement d'EBER. Un groupe de travail du CLD s'est constitué en 2023 pour rendre un avis sur la SAAT (grille AFOM et programme d'actions).

Afin d'échanger sur les stratégies respectives et d'identifier les projets communs, des rencontres individuelles ont eu lieu avec les collectivités voisines (Vienne Condrieu, Porte DrômArdèche, Bièvre Isère Communauté) et avec des partenaires financiers (Région, CNR).

#### Difficultés

- Attente forte des acteurs du territoire vis-à-vis de cette démarche : réussir à les mobiliser sur la durée de la SAAT et à répondre à leurs attentes.
- Légitimité de la Communauté de communes à intervenir sur ces thèmes et nécessité de communiquer auprès des acteurs et des citoyens.
- Mobilisation de moyens financiers et humains nécessaires pour mettre en œuvre le programme d'actions.
- Capacité à répondre de manière opérationnelle aux enjeux/problématiques identifié(e)s : transmission/installation, préservation du foncier, main d'œuvre...
- Mobilisation des citoyens/habitants locaux et suivi/évaluation du dispositif.

#### Impact du PAT

- Mobilisation des services d'EBER et des acteurs du territoire sur ces thèmes et création de réseaux locaux.
- Développement de projets co-construits/partagés avec une articulation avec d'autres schémas structurants (PCAET, CLS, PLUi...).
- Construction de partenariats avec les territoires voisins, les financeurs et les établissements de recherche.
- Mise en place d'une gouvernance et d'une animation dédiées.
- Identification de la Communauté de communes sur ces sujets auprès d'instances locales, régionales et nationales (réseau PAT...).

## **II. Eléments du projet pour les 5 ans (niveau 2) à venir :**

Le programme d'actions de la Stratégie Agricole et Alimentaire Territoriale d'EBER couvrira la période 2022-2027. Il s'articulera autour de 5 enjeux et 12 orientations.



Les thèmes abordés dans ces enjeux seront multiples. Ainsi :

- **L'Enjeu 1 abordera la question des moyens de production à travers :**

- Le foncier et les exploitations agricoles

2 fiches-actions auront pour objectifs de sécuriser la vocation agricole du foncier et d'assurer un renouvellement des générations. Pour ce faire, le territoire va définir et mettre en œuvre sa stratégie foncière et immobilière. Dans un premier temps, Les axes de travail seront la veille foncière (convention SAFER, études gisements, état des lieux du foncier public) et l'animation territoriale (création d'un réseau partenarial intercommunal et mise en œuvre de projets communs : café-installation, visite d'une ferme, programme de recherche...). Dans un second temps, EBER pourra travailler sur l'acquisition foncière, la protection foncière (outils de protection en lien avec le PLUi) et la reconquête (réflexion d'EBER sur la mise en place d'une aide à la reconquête en lien avec le Département).

- la main d'œuvre

3 fiches-actions auront pour objectifs de pérenniser l'emploi et de proposer de la main d'œuvre locale. Thème majeur pour les entreprises agricoles et alimentaires du territoire, les actions identifiées viseront à proposer aux actifs agricoles les formations et compétences attendues (élaboration par EBER d'une GPECT et mise en place de formations), à mettre en relation recruteurs et saisonniers (expérimentations d'actions de recrutement en local type visite ou chantier, devenir d'un camping de travailleurs saisonniers...) et à maintenir un réseau d'écoute et de soutien (promotion des dispositifs de l'Etat et des réseaux locaux : accompagnements réalisés par EcoutAgri et le Service de remplacement...).

- **L'Enjeu 2 abordera la question de l'ancrage territorial à travers :**

- les circuits courts de proximité

4 fiches-actions auront pour objectifs d'augmenter l'offre en produits locaux et de faciliter leur distribution sur le territoire. Pour ce faire, il est prévu de renforcer la visibilité des exploitations (projet d'EBER sur la signalisation touristique et le développement de panneaux d'accueil), de rechercher de nouveaux modes de commercialisation (expérimentation d'une association de producteurs locaux sur un marché à la ferme, étude EBER sur de nouvelles initiatives type distributeurs...), de développer l'approvisionnement des artisans/commerçants/industriels (projets portés par le Pôle Agroalimentaire de l'Isère, promotion des « boucles alimentaires ») et d'expérimenter de nouvelles formes de coopération (création d'un « hameau paysan » par une exploitation du territoire).

- les filières territorialisées

4 fiches-actions auront pour objectifs de structurer des filières territorialisées et de conforter des outils structurants. Cela se fera en réalisant une étude filières BNI mutualisée (étude portée par le Syndicat d'Eau Potable Valloire Galaure avec le soutien du SIRRA, d'EBER, de Porte de DrômArdèche et de Bièvre Isère), en soutenant les outils de transformation (réflexion d'EBER sur l'écosystème fruitier local et sur une zone d'activités agroalimentaire, accompagnement des projets individuels des exploitations, déploiement d'outils collectifs type silo, aire de lavage...), en aménagement une nouvelle légumerie (projet de l'EARL les Jardins de Corneyzin en lien avec la plateforme ReColTer) et en expérimentant la production de légumes surgelés locaux (projet de l'entreprise Gélifruit).

- **L'Enjeu 3 abordera la question de la transition des pratiques à travers :**

- l'adaptation au changement climatique

4 fiches-actions auront pour objectifs de répondre au changement climatique et de réduire la dépendance de l'agriculture aux énergies fossiles. Pour ce faire, il est prévu un accompagnement au changement de pratiques (projets dans la cadre de la convention Terre&Eau, groupes d'échanges sur l'agroforesterie ou la production de fourrage), un renforcement de la production d'ENR (unités de méthanisation en injection, question prégnante de l'agrivoltaïsme : constitution d'un groupe de travail interne, projet expérimental avec la Chambre, étude Chambre-ADI 38 sur la production d'ENR), la sécurisation de l'approvisionnement en eau (création/extension réseau irrigation ASA Louze, substitution réseau ASA Salaise, étude optimisation de la ressource) et le développement de la récupération d'eau sur les exploitations (retours d'expériences, mise en place par EBER d'une aide sur étude ou investissement).

- la préservation des ressources

4 fiches-actions auront pour objectifs de développer des pratiques alimentaires et agricoles innovantes respectueuses du milieu. Pour ce faire, il est prévu la création par EBER d'un corridor agroécologique en lien avec l'agrandissement de la zone d'activité Rhône Varèze, le soutien aux mesures agroenvironnementales via les dispositifs portés par le SIRRA (PSE, PAEC), la lutte contre les espèces invasives (lutte contre l'ambrosie via une convention avec la Chambre d'agriculture et lutte contre le frelon asiatique via une convention avec le GDS de l'Isère) et la gestion de certains déchets (collecte de pneus agricoles via la Chambre d'agriculture et promotion des filières existantes).

- **L'Enjeu 4 abordera la question de l'accessibilité à travers :**

- la précarité/justice sociale

2 fiches-actions auront pour objectif que l'ensemble des habitants soit en capacité de manger local, sain et durable. Cela se fera en favorisant l'accès à ces produits dans les quartiers prioritaires via une expérimentation d'Alpes Isère Habitat et en facilitant la mise en relation agriculteurs ou commerçants et structures d'aides alimentaires (création d'un annuaire, expérimentations de collectes, réduction de la précarité en zone blanche dans le cadre de l'appel à projets « Mieux manger pour tous » ...).

- la santé/nutrition

3 fiches-actions auront pour objectif de faire de l'alimentation un facteur de la santé des habitants préservée et améliorée. Cela passera par la création et l'animation par EBER d'un réseau des acteurs de la santé et de l'alimentation du territoire (temps d'échanges, mutualisation d'outils...), la coordination d'un programme événementiel annuel et l'accompagnement à la création d'espaces nourriciers (jardins, espaces comestibles...).

- la restauration collective

3 fiches-actions auront pour objectif de faire que la restauration collective atteigne les objectifs de la loi EGALIM. EBER animera un réseau des établissements du territoire (visites, temps d'échanges, développement de services en commun...) et mènera des actions de sensibilisation/accompagnement (formation, promotion/essaimage de projets...).

- **L'Enjeu 5 abordera la question des liens entre habitants et monde agricole à travers :**

- les métiers de l'agriculture

2 fiches-actions auront pour objectif de rendre les métiers de l'agriculture attractifs. Cela passera par la réalisation d'animations scolaires sur l'alimentation et l'agriculture (édition d'un guide des animations, création d'animations) et par la revalorisation de l'image de ces métiers auprès des jeunes du territoire (outils pédagogiques, temps de découverte).

- le patrimoine agricole du territoire

4 fiches-actions auront pour objectif de mettre en avant le caractère agricole du territoire et ses productions. Pour ce faire, il est prévu le développement par EBER d'outils de communication et de promotion (guide des producteurs, reportages), le renforcement par l'Office de tourisme de l'offre touristique (conception de produits, offre en hébergements), l'organisation par l'association CSF d'une fête vitrine du territoire (fête du fruit rouge) et le soutien aux manifestations valorisant l'agriculture locale.

- les temps d'échanges

2 fiches-actions auront pour objectif de faire découvrir la multifonctionnalité de l'agriculture locale. Pour ce faire, il est prévu de créer des espaces d'échanges entre habitants et monde agricole (organisation de temps de rencontres type randonnées pédagogiques ou portes ouvertes et proposition d'outils de sensibilisation type panneaux pédagogiques ou guides) et de renforcer les relations entre milieu culturel/artistique et

monde agricole (intégration d'un volet agricole dans l'AAP culturel d'EBER, développement d'animations culturelles...).

La SAAT a été élaborée en interservices en lien avec les autres schémas structurants d'EBER (démarche climat-air-énergie, Contrat Local de Santé, programme Terre & Eau, PLUi, CRTE...) et en lien avec les instances partenaires comme le Conseil Local de Développement (avis sur la SAAT). En outre, ces thématiques ne se limitant pas au périmètre de la Communauté de communes, la SAAT a été pensée en coopération avec les projets des EPCI voisins (Vienne Condrieu Agglomération, Porte DromArdèche...) et des métropoles proches (Lyon et Grenoble).

La dynamique et les attentes nées de l'élaboration de la SAAT doivent être confirmées dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'actions.

Afin de continuer à fédérer les acteurs de l'alimentation et de l'agriculture, de faire vivre les dynamiques à l'œuvre et d'accompagner l'amplification d'initiatives ou la concrétisation de nouveaux projets, des temps d'échanges et de coopération seront régulièrement organisés.

Ces temps se feront à plusieurs niveaux et réuniront l'ensemble des acteurs du territoire dans un objectif de gouvernance élargie. Ainsi, seront mobilisés dans cette gouvernance :

- Les élus intercommunaux et communaux ;
- Les acteurs du territoire (professionnels, associations-syndicats-consulaires, citoyens...) ;
- Les services de la collectivité ;
- Les territoires voisins.

La gouvernance de la SAAT s'appuiera sur les instances suivantes :

- Comité de suivi

Instance de suivi et de mise en œuvre des actions de la SAAT, il se réunira 1 à 2 fois par an dans le cadre de la commission agriculture d'EBER qui sera alors ouverte aux acteurs et partenaires de la SAAT.

- Animation locale

Animation assurée par la Communauté de communes via son chargé de développement agriculture (0,5 ETP) rattaché au service Economie. Il anime la démarche de la SAAT et assure son opérationnalisation en impulsant des actions, en suivant les conventions/partenariats et en accompagnant les acteurs du territoire selon leurs besoins.

- Groupes de travail/d'échanges

Groupes créés afin d'avancer concrètement sur des thématiques fortes pour les acteurs. Ils sont investis par des acteurs du territoire divers et volontaires. Ils sont une occasion de réfléchir collectivement aux enjeux de la SAAT et sont des outils pour aller plus loin en proposant des actions concrètes à mettre en œuvre pour y répondre (exemple avec le groupe de travail en 2022 sur la création d'un marché à la ferme). La SAAT prévoit notamment la mise en place d'un réseau des acteurs du foncier et de l'installation-transmission, un réseau des acteurs de la restauration collective, un réseau des acteurs de la santé-nutrition.

- Assises de l'alimentation et de l'agriculture

Moment fort de la démarche, ce forum a vocation à rassembler une fois par an l'ensemble des acteurs impliqués, ou qui souhaitent s'impliquer, dans la SAAT. Il constitue un espace de rencontres, d'échanges et de partage sur les avancées de la stratégie. C'est un lieu pour envisager collectivement les perspectives de collaborations pour faire vivre la SAAT. Son organisation se fera en partenariat avec le Conseil Local de Développement d'EBER.

**11- Livrables** (maximum 0.5 page pour niveau 1 ; 1 page pour niveau 2) :

Pour une reconnaissance de **niveau 1**

=> Allez directement au **II** : décrire les livrables du projet émergent

Pour une reconnaissance de **niveau 2** (initiale ou renouvellement)

=> Décrivez les éléments demandés au **I** puis au **II**

**I. Présentation synthétique des livrables** réalisés pendant les phases antérieures (émergence / premières phases d'action) :

**II. Livrables pour les 3 ans (niveau 1) ou 5 ans (niveau 2) à venir** : rapports intermédiaires et final, outils, produits, etc... en indiquant, pour chacun, la forme, la cible, la couverture géographique

**I. Présentation synthétique des livrables**

Pendant l'élaboration de la SAAT, les livrables suivants ont été réalisés :

- Concernant l'émergence :
  - Rédaction du diagnostic et du programme d'actions de la SAAT ;
  - Réalisation d'un document de synthèse de la SAAT d'EBER (téléchargeable sur le site internet d'EBER) ;
  - Publication d'un avis du Conseil Local de Développement d'EBER sur la SAAT ;
  - Rédaction de plusieurs supports et compte rendus pour les diverses réunions (ateliers, COTECH, COPIL, Commission, Bureau...).
- Concernant la réalisation des premiers projets :
  - Edition de 3 numéros du guide des producteurs d'EBER (2021, 2022, 2023).

**II. Livrables pour les 5 ans (niveau 2) à venir**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la SAAT, les livrables suivants seront proposés :

- une fiche de suivi annuel PAT (élus et partenaires) ;
- des rapports d'évaluation intermédiaire (2025) et final (élus, partenaires et citoyens) ;
- des rapports d'activité annuels d'EBER (élus et citoyens).

**12- Modalités de suivi et d'évaluation du projet pour les 3 ans (niveau 1) ou 5 ans (niveau 2) à venir.** (maximum 0,5 page). Des indicateurs quantitatifs et précis doivent être prévus.

En lien avec la mise en œuvre du programme d'actions et de la gouvernance associée, une méthode d'évaluation de la SAAT doit être définie.

A ce jour, EBER a questionné chaque fiche-action de son programme d'actions pour voir leur pertinence par rapport aux enjeux stratégiques, a identifié un pilote pour le suivi de chaque fiche et a proposé des indicateurs de suivi.

Pour définir sa méthodologie d'évaluation de la SAAT, EBER sollicite l'appui de son Conseil Local de Développement et sur le retour d'expérience d'autres dispositifs territoriaux (PCAET, CFT...).

Ce travail permettra d'acculturer la collectivité au principe d'évaluation. Pour ce faire, le Conseil Local de Développement devra répondre aux questions suivantes :

- Quels moyens à disposition ?
- Qui mène l'évaluation ?
- Quelles finalités donner à cette évaluation ?
- Quel périmètre évaluer ?
- Quelle temporalité ?
- Sur quel outil méthodologique s'appuyer ?

### **13- Actions de valorisation du projet** (maximum 0,5 page)

Pour une reconnaissance de **niveau 1**

=> Allez directement au **II** : décrire le projet émergent

Pour une reconnaissance de **niveau 2** (initiale ou renouvellement)

=> Décrivez les éléments demandés au **I** puis au **II**

**I. Présentation synthétique des différentes actions de valorisation** réalisées pendant les phases antérieures (émergence / premières phases d'action) :

**II. Actions de valorisation pour les 3 ans (niveau 1) ou 5 ans (niveau 2) à venir :**

#### **I. Présentation synthétique des différentes actions de valorisation**

Outre la réalisation de documents de synthèse présentés dans la partie « livrables ». On peut citer :

- Concernant l'émergence :
  - Création d'une page internet dédiée à la SAAT sur le site internet d'EBER ;
  - Publication d'articles dans le magazine intercommunal.
- Concernant la réalisation des premiers projets :
  - Reportages photos réalisés par des prestataires d'EBER pour la fête du fruit rouge 2022, le circuit EBER de prenez la clé des champs 2022, le marché à la ferme 2023 ;
  - Inaugurations et articles de presse pour les unités de méthanisation (2022 et 2023), la légumerie (2022), l'action auprès de la main d'œuvre locale (2022).

#### **II. Actions de valorisation pour les 5 ans (niveau 2) à venir :**

Valoriser les actions de la SAAT, c'est communiquer afin que les acteurs du territoire puissent s'emparer de cette démarche et se rendre compte des résultats/bénéfices apportés par la SAAT au territoire à travers ses actions/projets. Pour ce faire, il sera indispensable de définir un **plan de communication**. Ce plan, porté par la collectivité, n'est autre qu'une stratégie de communication. Il permettra de détailler et de planifier l'ensemble des actions de communication prévues pour promouvoir la SAAT (articles dans la presse quotidienne régionale, site internet, Reportages photos/vidéos, réseaux sociaux, bulletins communaux et intercommunaux...).

#### 14- Rappel des prérequis et critères d'éligibilité

Compléter les éléments du projet répondant à chaque critère dans les tableaux ci-dessous. Pour rappel, la reconnaissance des projets se fait sur la base de 4 prérequis et 6 critères permettant d'apprécier leur qualité.

Prérequis		Éléments du projet
<b>Portage du projet</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Identification du ou des porteur(s) et des partenaires impliqués dans son pilotage, dont au moins une collectivité locale</li> <li>Pertinence et légitimité du porteur de projet : capacité à intégrer différents acteurs du territoire et différents enjeux</li> </ul>	Le projet est porté par la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône et associe une diversité d'acteurs du territoire. EBER est légitime dans la mesure où elle porte des actions sur ces thématiques (guide des producteurs, étude gisements...), où elle apporte un soutien financier à divers projets (PAA 38, marché à la ferme, fête du fruit rouge, service de remplacement...) et où elle a déjà formalisé plusieurs démarches contractuelles multi-partenariales (conventions CDA 38, SAFER, GDS 38, CSF...).
<b>Démarche collective et concertée</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Implication de différents acteurs du système alimentaire dans la phase opérationnelle du projet (producteurs, transformateurs, distributeurs, collectivités territoriales, consommateurs...)</li> <li>Prise en compte de la nécessité de communiquer auprès des acteurs et des citoyens</li> </ul> Présence d'un animateur / coordinateur (ou prévu)	La SAAT est une démarche multi-partenariale. Ainsi, divers acteurs du système alimentaire sont partenaires de la démarche et pilotent ou portent des actions ou projets. Des coopérations sont engagées avec les territoires voisins (EPCI, Département). Présence d'un animateur/coordonateur (0,5 ETP d'un agent d'EBER) et prise en compte de la nécessité de communiquer (élaboration d'un plan de communication et mobilisation du Conseil Local de Développement d'EBER).
<b>Prise en compte des objectifs des programmes régionaux, du PRAD et du PNA</b>	Le projet est cohérent avec les objectifs du PNA. Le projet est cohérent et articulé avec les objectifs des programmes régionaux ayant trait à l'agriculture, l'alimentation et/ou au développement durable notamment et du plan régional de l'agriculture durable (PRAD) : <ul style="list-style-type: none"> <li>la structuration de l'économie agricole et alimentaire ;</li> <li>le maintien et le partage de la valeur ajoutée sur le territoire, le développement de l'agriculture sur un territoire et la consolidation de filières territorialisées.</li> </ul>	La SAAT est cohérente avec les objectifs du PNA. Ainsi les 5 enjeux structurant le programme d'actions répondent aux objectifs nationaux et régionaux : Développement de l'agriculture et des moyens de production (foncier, exploitations agricoles, main d'œuvre) avec l'enjeu 1 ; Structuration de l'économie et consolidation de filières avec l'enjeu 2 ; Développement durable et environnement avec l'enjeu 3 ; Justice sociale, RHD et santé avec l'enjeu 4 ; Éducation et promotion avec l'enjeu 5.
<b>Transversalité de la démarche</b>	Le projet prend en compte les différentes fonctions du système alimentaire : agricole et alimentaire, environnementale, sociale, éducative, culturelle et de santé, et favorise leur synergie. Il s'articule avec d'autres schémas structurants (CTE, PCAET, CLS ...).	Les 5 enjeux structurant le programme d'actions prennent bien en compte les différentes fonctions du système alimentaire (agricole et alimentaire, environnementale, sociale, éducative, culturelle et de santé). La SAAT s'articule avec les autres schémas d'EBER (PCAET, CLS, PLUi) et vise la transversalité de ses services.

Critères de reconnaissance		Niveau 1	Niveau 2	Éléments du projet
<b>Diagnostic partagé</b>	Diagnostic partagé portant sur l'agriculture et les différentes dimensions de l'alimentation sur le territoire du projet (données sociales, économiques, ressources naturelles, climat, offre agricole, bassin de consommation, ...) et sur le recensement des acteurs, de leurs missions et de leurs initiatives (en interne et en externe à la structure)	Diagnostic prévu ou en cours	Diagnostic réalisé, partagé et éventuellement mis à jour	Diagnostic portant sur l'agriculture et l'alimentation réalisé en 2021 et partagé (ateliers, COTECH, Commission, Bureau). Les données utilisées étaient existantes (RGA 2020, diagnostic santé...) ou ont dû être produites (enquête EBER sur la restauration collective, recensement des marchés de plein vent...). La grille AFOM a été mise à jour suite à l'avis du Conseil Local de Développement rendu en 2023. Les acteurs et initiatives ont été recensés (ateliers interne et externe en 2021).
<b>Mise en œuvre d'actions opérationnelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions opérationnelles, cohérentes avec les besoins identifiés dans le diagnostic partagé et les objectifs du projet</li> <li>• Pilotage de la mise en œuvre de ces actions</li> <li>• Mise en relation avec d'autres outils territoriaux dotés de financement, le cas échéant</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plan d'actions prévu ou en cours d'élaboration</li> <li>• COPIL mis en place ou prévu</li> <li>• Présence d'un animateur effective ou prévue</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plan d'actions rédigé (avec calendrier et moyens associés) et délibéré</li> <li>• Des actions sont en cours sur différentes thématiques (voir 8.),</li> <li>• COPIL en place et effectif</li> <li>• Mise à disposition d'un animateur/coordonateur à plein temps ou à temps partiel</li> </ul>	<p>Un programme d'actions a été rédigé pour la période 2022-2027, partagé et délibéré (ateliers, COTECH, Commission, Bureau, Conseil communautaire). Ce programme répond aux 5 enjeux issus du diagnostic. Un calendrier prévisionnel de réalisation a été intégré au programme et des moyens financiers ont été identifiés (en interne via des outils territoriaux : Tepos, études de compensation collective ou en externe via des partenaires financiers : Etat via Plan Relance ou AAP type « Mieux manger pour tous », Région, CNR...).</p> <p>Des actions ont été lancées dès l'élaboration de la SAAT : guide des producteurs locaux par EBER, fête du fruit rouge par Commerce et Savoir-Faire, légumerie par l'EARL les Jardins de Corneyzin, expérimentation légumes surgelés par la SAS Gélifruit, filière BNI par le SIEP Valloire Galaure.</p> <p>Animation et coordination assurées par EBER via son chargé de développement agriculture (0,5 ETP pérennisé) rattaché au service Economie. Un Comité de Pilotage/Suivi de la SAAT, mis en place en juin 2023, est effectif.</p>



<p><b>Engagement des partenaires</b></p>	<p>Engagement formalisé de différents partenaires</p>	<p>Lettres de soutien de partenaires diversifiés</p>	<p>Documents signés attestant de l'engagement des partenaires</p>	<p>A ce jour, EBER a reçu <b>25</b> lettres d'engagement de partenaires divers (institutionnels, acteurs économiques, acteurs sociaux, acteurs culturels...). En outre, les projets en cours (marché à la ferme, fête du fruit rouge, légumerie, réseaux d'irrigation...) et la signature de diverses conventions de partenariat (Chambre d'agriculture, SAFER, CSF, GDS 38...) sont de bons indicateurs de l'engagement de partenaires dans la SAAT.</p>
<p><b>Prise en compte des objectifs du PNA</b></p>	<p>Prise en compte des différentes dimensions du PNA</p>	<p>Réflexions et démarches envisagées concernant plusieurs axes et thématiques du PNA en transversalité : justice sociale, éducation à l'alimentation durable, lutte contre le gaspillage alimentaire, reterritorialisation de l'alimentation (ancrage territorial) et approvisionnement de la restauration collective (lien avec la loi EGAlim). Une attention particulière est à apporter à cette dernière thématique qui devra être mise en œuvre obligatoirement au niveau 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en œuvre d'actions concernant différents axes et thématiques du PNA (cités au niveau 1), dont obligatoirement des actions concernant l'approvisionnement de la restauration collective (Loi EGAlim)</li> <li>Intégration dans le plan d'actions de nouvelles thématiques du PNA non engagées au niveau 1.</li> </ul>	<p>La SAAT est bien identifiée comme devant traiter l'ensemble des champs se rapportant à l'agriculture et à l'alimentation. La transversalité et la diversité des thématiques sont déjà visibles à travers les partenaires impliqués à ce jour, les services d'EBER mobilisés (Environnement, Tourisme, Eau, Santé, Aménagement...) et les schémas associés (PCAET, Programme Terre &amp; Eau, CLS, PLUi, CRTE...).</p> <p>La SAAT est cohérente avec les objectifs du PNA. Ainsi les 5 enjeux structurant le programme d'actions répondent aux objectifs nationaux et régionaux : Développement de l'agriculture et des moyens de production (foncier, exploitations agricoles, main d'œuvre) avec l'enjeu 1 ; Structuration de l'économie et consolidation de filières avec l'enjeu 2 ; Développement durable et environnement avec l'enjeu 3 ; Justice sociale, restauration collective et santé avec l'enjeu 4 ; Éducation et promotion avec l'enjeu 5.</p> <p>Les thématiques de santé/nutrition et d'éducation à l'alimentation, non engagées au niveau 1, sont intégrées au programme d'actions.</p>

<b>Pérennité du projet</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutien politique, moyens financiers adéquats</li> <li>• Existence d'un document-cadre ou d'une délibération inscrivant le projet dans la durée</li> <li>• Mobilisation de moyens financiers adéquats</li> <li>• Animation / coordination du projet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Instance de gouvernance prévue (en réflexion) ou mise en place</li> <li>• Eléments de réflexion sur la pérennité du projet</li> <li>• Document cadre ou délibération établi(e) (ou prévu à court terme) avec minimum d'engagements financiers</li> <li>• Moyens d'animation prévus</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Instance de gouvernance mise en place et opérationnelle</li> <li>• Plan de financement réalisé et financements acquis (avec les délibérations)</li> <li>• Pérennisation prévue de la présence d'un animateur ou d'un coordinateur dédié au projet à temps plein ou à temps partiel</li> </ul>	<p>Les instances de gouvernance de la SAAT ont été définies et le Comité de Pilotage/Suivi a été mis en place (juin 2023).</p> <p>Une délibération sera prise par EBER lors d'un Conseil Communautaire de fin 2023. Elle acte la mise en œuvre de la SAAT (programme d'actions, calendrier prévisionnel et moyens financiers mobilisables). Animation et coordination assurées par EBER via son chargé de développement agriculture (0,5 ETP) rattaché au service Economie et à la commission agriculture. Il anime la démarche de la SAAT et assure son opérationnalisation en impulsant des actions, en suivant les conventions/partenariats et en accompagnant les acteurs du territoire selon leurs besoins.</p>
<b>Dispositif d'évaluation de l'impact du projet</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dispositif d'évaluation et de suivi permettant d'inscrire le projet dans une démarche d'amélioration continue</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réflexion en cours sur les indicateurs de suivi et d'évaluation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présence d'indicateurs de suivi pertinents</li> <li>• Si possible : dispositif d'évaluation opérationnel</li> </ul>	<p>A ce jour, EBER a questionné chaque fiche-action de son programme d'actions pour voir leur pertinence par rapport aux enjeux stratégiques, a identifié un pilote pour le suivi de chaque fiche et a proposé des indicateurs de suivi.</p> <p>Réflexion en cours avec l'appui du Conseil Local de Développement sur l'évaluation de la SAAT (opportunité d'utiliser le logiciel du PCAET/TEPOS d'EBER : Linea21).</p>

Envoyé en préfecture le 01/02/2024

Reçu en préfecture le 01/02/2024

Publié le 02/02/2024



ID : 038-200085751-20240129-D\_2024\_007-DE